

Paudex, le 24 mars 2009

**USPI INFO n° 4/2009****Jurisprudence: statistique des autorités de conciliation en matière de bail**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'Office fédéral du logement vient de publier les dernières statistiques des contestations en matière de bail à loyer devant les autorités de conciliation, qui couvrent la période de juillet à décembre 2008.

Au cours de cette période, 17'879 nouvelles contestations ont été déposées, soit 525 de moins qu'au premier semestre 2008. Comme base de comparaison déterminante, il faut toutefois se reporter au deuxième semestre 2007. Cette comparaison fait apparaître une augmentation des contestations relativement importante, concrètement de 15'791 à 17'879, à savoir 2'088 de plus, soit une progression de 13,2%.

Dans 7'705 dossiers, les parties ont abouti à un accord; cela correspond à 46,4% des cas réglés. Dans 2'793 cas (16,8%), aucun accord n'a pu être trouvé. Dans 1'078 cas (6,5%), un accord est intervenu et 5'014 cas (30,2%) ont été résolus autrement (non-entrée en matière, désistement, renvoi devant un tribunal arbitral).

10'683 des cas étaient encore en suspens à la fin du deuxième semestre 2008, soit 1'432 de plus qu'au semestre précédent.

Le soussigné reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS  
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire



Olivier Rau

Annexes: chiffres détaillés (2 tableaux)